



7080
Frameries

Notaires GLINEUR & KOEUNE
Avenue Louis Goblet, 31
7331 Baudour



Wallonie

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

CU1/CS-2023/140

Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques réceptionnée en date du 20/03/2023 relative à un bien sis à Frameries, rue de la Colline, 136 cadastré section C 864 H 2 appartenant à nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1, § 3, 1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial (ci-après le Code) ;

Le bien en cause :

1° se trouve en zone d'habitat au plan de secteur de MONS-BORINAGE adopté par A.E.R.W. du 09/11/1983 ;

2° est soumis, en tout ou en partie, pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme;

3° est situé en au regard du projet de plan de secteur adopté par ...du...;

4° est situé au regard :

- ~~d'un schéma de développement pluricommunal, ou d'un projet de schéma de développement pluricommunal;~~
- d'un schéma de développement communal (ancien schéma de structure communal adopté par le conseil communal du 14/03/1996) en zone d'habitat ou d'un projet de schéma de développement communal;
- ~~d'un schéma d'orientation local (anciennement PCA);~~
- d'un projet de schéma d'orientation local;
- d'un guide communal d'urbanisme en Aire de bâtisse en ordre continu et inscrit dans une zone d'animations commerciales telle que définie au plan des aires paysagères; ou d'un projet de guide communal d'urbanisme;
- ~~d'un permis d'urbanisation; non périmé, référence :~~

5° est soumis au droit de préemption ou repris dans les limites d'un plan d'expropriation (+ selon le cas, désignation des bénéficiaires du droit de préemption ou du pouvoir expropriant/date de l'arrêté du Gouvernement correspondant);

Autres renseignements relatifs au bien :

- ~~un permis d'urbanisme réf. délivré par le Collège communal permis d'environnement d'exploiter~~
- ~~connaissance d'une infraction urbanistique~~

➤ se situe dans une zone d'initiative privilégiée

➤ ~~n'est pas repris dans la banque des données de l'état des sols :~~

○ Blanc : rien

○ ~~Bleu lavande : parcelle concernée par des informations de nature strictement indicatives ne menant à aucune obligation~~

○ ~~Pêche : parcelle pour laquelle des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir.~~

En application du règlement redevance communale révisé sur les prestations en matière d'urbanisme et pleinement exécutoire depuis le 1^{er} Janvier 2020, nous vous invitons à honorer le montant de 50 € au compte

BE78 091-0129164-86 dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de bien vouloir mentionner, en communication simple, la référence suivante :

CU1/CS-2023/140

Nous vous souhaitons bonne réception de ces renseignements et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Observation

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrions être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.

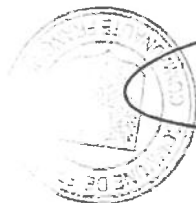
A FRAMERIES, le



Pour le Collège,

La Directrice Générale,
Valérie FERREIRA RODRIGUES

L'Echevin délégué,
Didier DRAUX



Chahrazad SOUMMAR, Employée d'administration.
Haki YILDIRIM, Chef de bureau Urbanisme – Architecte, CATU
Sandrine DOBBELAERE, Cheffe de division